



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-028-2024-08

PUBLIÉ LE 19 AOÛT 2024

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2024-04-16-00013 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur LAMBERT Jérémie à LOMMOYE (1 page)	Page 3
IDF-2024-04-19-00010 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur QUILLOU Jérôme à BEAUVILLIERS (2 pages)	Page 5

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-04-16-00013

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur LAMBERT Jérémie à LOMMOYE



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 16 AVRIL 2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST

Tél. : 01 75 27 82 89

Mél. : catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur LAMBERT Jérémy

20 rue Jean Jaures

78270 Lommoye

Objet : Contrôle des structures - Dossier complet

Monsieur,

En date du 05-04-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées ci-dessous :

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)	Propriétaire
Lommoye	E 38, E 39, E 40, I 67, I 146, F 290	3,3748	Mme GIRAUX Nicole

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 3,3748 hectares a été enregistrée complète en date du 09-04-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **09-08-2024**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-04-19-00010

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur QUILLOU Jérôme à BEAUVILLIERS



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le **19/04/2024**

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur QUILLOU Jérôme

EARL VAG

4 rue du Dr Lemercier, Vieil Allonnes

28150 Beauvilliers

Objet : Contrôle des structures - Dossier complet

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 09-04-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 30,4973 hectares a été enregistrée complète en date du 12-04-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **12-08-2024**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL VAG

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)	Propriétaire
Prunay-en-Yvelines	AD 124	0,0325	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	AD 125	0,03	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	ZH 51	0,57	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	ZH 50	0,21	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	ZH 40	0,071	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	ZH 46	0,029	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	ZH 108	0,502	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	V 3	0,546	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	V 67	1,0993	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	V 69	1,1225	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	V 71	1,0686	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	V 73	1,0296	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	U 7	1,89	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	U 10	1,789	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	U 11	1,688	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	U 48	1,28	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	U 54	0,138	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	U 36	4,122	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	ZK 32	0,68	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	ZK 15	1,47	Claudine SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	ZH 35	0,67	Germaine CINTRAT
Prunay-en-Yvelines	ZK 57	0,4	Indivision SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	ZK 64	1,2238	Indivision SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	ZH 31	0,305	Indivision SEVESTRE
Prunay-en-Yvelines	ZH 30	0,56	Eric BLANCHARD
Prunay-en-Yvelines	ZK 9	0,505	Eric BLANCHARD
Prunay-en-Yvelines	U 4	0,49	Eric BLANCHARD
Prunay-en-Yvelines	U 33	0,588	Eric BLANCHARD
Prunay-en-Yvelines	U 50	0,78	Eric BLANCHARD
Prunay-en-Yvelines	U 9	1,502	Laurence BOUDET
Prunay-en-Yvelines	V 13	0,898	Laurence BOUDET
Prunay-en-Yvelines	V 38	3,07	Laurence BOUDET
Prunay-en-Yvelines	ZH 43	0,1	Laurence BOUDET
Prunay-en-Yvelines	ZH 44	0,038	Laurence BOUDET